



Nouvelle-Écosse (N.-É.)

Population : 1 079 627

Nombre d'écoles (M-12) : 370

Nombre d'élèves (M-12) : 133 531

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 2

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne (M-12) : 3 753

Gouvernance et réglementation

L'offre d'un apprentissage à distance (formation à distance ou apprentissage en ligne) par l'intermédiaire de l'École virtuelle de la Nouvelle-Écosse (ÉVNE) est régie par les 11 dispositions incluses dans la convention collective entre le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et le Syndicat des enseignants de la Nouvelle-Écosse (SENE). Dans cette convention collective, l'apprentissage à distance est défini comme suit :

méthode d'enseignement s'appuyant principalement sur la communication entre les élèves et les enseignants par l'intermédiaire du réseau Internet ou d'autres modes de communication par voie électronique, de téléconférences, de vidéoconférences ou de correspondances électroniques. Cette méthode d'enseignement permet aux enseignants, aux élèves et au contenu de se situer dans des emplacements différents et non centralisés et elle permet donc à l'apprentissage de se faire indépendamment des contraintes de temps et de lieu. (Gouvernement de la Nouvelle-Écosse, 2024, p. 56)

En plus de cette définition de l'apprentissage à distance, le document contient plusieurs clauses se rapportant aux conditions de travail pour les enseignants responsables de l'apprentissage à distance (obligation pour l'enseignant d'avoir un certificat d'aptitude à l'enseignement, obligation de prise en compte de l'apprentissage à distance dans la charge de cours officielle de l'enseignant, taille maximum des classes d'élèves pour l'apprentissage à distance, possibilité pour la journée d'école en apprentissage à distance d'être différente, du moment que l'équivalence est maintenue, etc.).

En outre, la convention collective décrit plusieurs responsabilités pour les écoles ou les centres régionaux d'éducation/conseils scolaires qui choisissent d'offrir des programmes d'apprentissage à distance :

- Les écoles doivent avoir des surveillants pour les élèves au niveau local quand les élèves participent au programme d'apprentissage à distance.
- Les écoles doivent avoir un coordinateur local de l'apprentissage à distance.
- Si le cours existe dans l'école locale de l'élève, il faut obtenir l'approbation du directeur régional du programme ou de son représentant pour que l'élève puisse suivre le cours dans le cadre de l'apprentissage à distance.

Finalement, il y a une clause qui instaure un mécanisme officiel permettant des concertations entre les exploitants des programmes d'apprentissage à distance et le syndicat, par l'intermédiaire d'un comité consultatif provincial.

Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance gère deux programmes actifs d'apprentissage à distance accessibles aux élèves des écoles publiques de la Nouvelle-Écosse, la *Nova Scotia Virtual School (NSVS)* et le *Nova Scotia Independent Online Learning (NSOIL)*. Les élèves de toutes les écoles secondaires publiques, y compris les programmes secondaires pour adultes gérés par le ministère du Travail, des Compétences et de l'Immigration, ont accès à des cours par le biais de l'apprentissage à distance de la Nouvelle-Écosse.

La *NSVS*, y compris son équivalent en français, a fourni des cours en ligne à environ 2 653 élèves au cours de l'année scolaire 2024-2025. Ces cours sont suivis en personne sous la supervision d'un enseignant à l'école, tandis que les élèves travaillent de manière autonome sur les travaux scolaires dans le système de gestion de l'apprentissage et rencontrent régulièrement leur enseignant virtuel en ligne. Le *NSVS* permet un accès équitable à des cours spécialisés dans toute la province et aide à résoudre les problèmes d'emploi du temps des élèves qui fréquentent régulièrement l'école publique. L'inscription est soumise à un registraire régional du *NSVS* par le contact scolaire de l'élève, généralement un conseiller scolaire ou un registraire, puis au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Le programme *NSOIL*, qui a débuté en 2023, a accueilli 1 100 élèves dans 11 cours différents au cours de l'année scolaire 2024-2025. Ce programme est conçu pour les élèves qui ont besoin d'un accès flexible pour leur permettre d'obtenir des crédits d'études secondaires de manière indépendante. Les cours sont hébergés dans le système de gestion de l'apprentissage et conçus pour un apprentissage asynchrone avec le soutien virtuel d'un mentor de cours. Les mentors de cours sont des enseignants agréés dans la matière concernée qui n'enseignent pas le cours, mais qui fournissent des commentaires oraux et écrits sur les évaluations formatives et sommatives des élèves et qui rencontrent ceux-ci à des moments spécifiques pour offrir des conseils personnalisés sur leur progrès et sur les prochaines étapes à franchir. L'inscription à ce programme est soumise directement au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance par le contact scolaire de l'élève, généralement un conseiller scolaire ou un registraire. Un nouveau système d'inscription et de communication a été mis en place pour le *NSOIL* en 2024-2025, ce qui a permis de rationaliser le processus d'inscription et de fournir un accès direct aux informations sur le statut des élèves et la progression des cours aux contacts scolaires, aux familles et aux autres adultes qui s'occupent des élèves par l'intermédiaire du système scolaire et des fournisseurs d'authentification unique du gouvernement provincial.

En mars 2025, un navigateur d'apprentissage distribué a été embauché à temps plein pour aider les élèves, le personnel scolaire et les familles à s'y retrouver parmi les options d'apprentissage distribué et les aides disponibles. Le navigateur suit les progrès des élèves et communique régulièrement avec les personnes-ressources des écoles, les mentors du *NSOIL* et les enseignants principaux du *NSVS* afin de s'assurer que les élèves bénéficient du soutien dont ils ont besoin.

pour réussir leurs cours d'apprentissage distribué et que tous les adultes concernés disposent des informations nécessaires pour aider efficacement ces élèves.

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M-12)

Tous les administrateurs, enseignants et élèves, de l'école primaire aux anciens diplômés, ont accès à des outils d'apprentissage mixte via *Google Workspace for Education* et une variété d'autres plateformes. La plupart des enseignants continuent d'utiliser *Google Classroom* pour organiser et partager les ressources de leur propre classe. La gestion de l'apprentissage est également disponible pour les enseignants en tant que plateforme d'apprentissage mixte et est utilisée pour partager des ressources avec tous les enseignants et les élèves à la plupart des niveaux scolaires. Le cours obligatoire de citoyenneté 9 comprend une composante mixte via *Moodle*.

Chaque école a accès à une variété d'options d'apprentissage mixte et leur utilisation peut varier au cours de l'année scolaire. Il est donc difficile de tirer des conclusions à partir des données d'utilisation, qui ne font pas l'objet d'un suivi explicite.

Références

Government of Nova Scotia. (2024). *Agreement between the Minister of Education and Early Childhood Development of the Province of Nova Scotia and the Nova Scotia Teachers Union*. <https://nstu.blob.core.windows.net/nstuwebsite/data/agreements/TPA%202023-2026%20-%20Final.pdf>